

UNE PROFESSIONNELLE  
*EXPÉRIMENTÉE*



*Une professionnelle dédiée*  
est à votre écoute  
et s'engage à vous répondre  
sous un délai maximum de **48h.**

*Elle vous reçoit sur rendez-vous  
ou se déplace à votre rencontre.*

**07 72 39 92 62**  
**[istf.tutelles@sauvegarde71.fr](mailto:istf.tutelles@sauvegarde71.fr)**

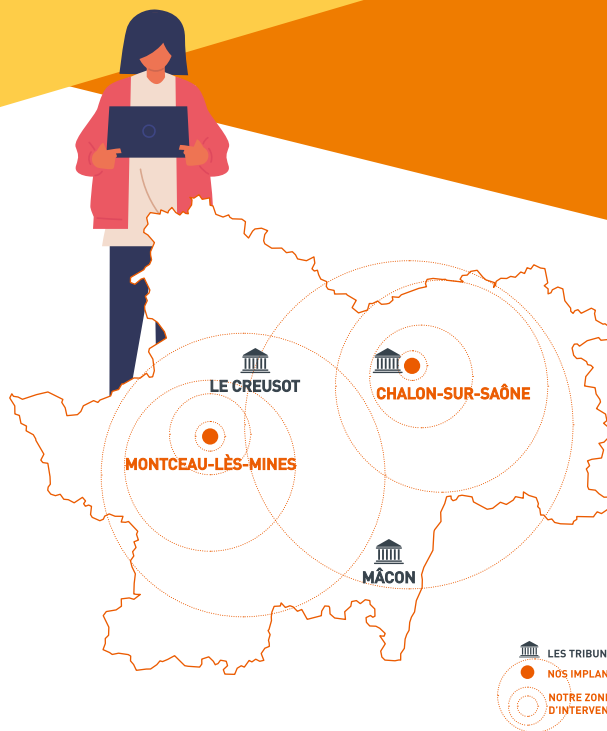
**Direction :**

Pôle d'Activités Tutélaires  
SAUVEGARDE 71  
Centre d'affaires du Pont Jean Richard  
1 avenue de Verdun - Bt LB1  
71100 Chalon-sur-Saône  
03 85 42 56 56

RENSEIGNEMENTS :

**<https://www.sauvegarde71.org>**

UNE ASSOCIATION *HABILITÉE*  
POUR UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL



Un service à destination des :

- Tuteur
- Curateur
- Habilité familial
- Professionnels pour interventions dans les services et établissements
- tout intéressé...



# ISTF

## INFORMATION & SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

*Un service de soutien technique  
pour les familles dans leur mission de tutorat*  
→ **GRATUIT & CONFIDENTIEL**





LA PROTECTION DES PERSONNES  
VULNÉRABLES EST D'ABORD  
UN DEVOIR DES FAMILLES  
*Art. 428 du Code Civil*



## COMMENT DEVENIR TUTEUR FAMILIAL ?

- Être majeur et entretenir des liens étroits et stables avec la personne à protéger.
- Faire constater les altérations de la personne à protéger par un médecin expert inscrit sur la liste du procureur.
- Adresser une requête et les pièces à joindre au Juge des Tutelles du lieu de résidence de la personne à protéger.

PROTECTION

SOUTIEN  
TECHNIQUE



ÉCOUTE

ACCOMPAGNEMENT

ORIENTATION

INFORMATION

## TUTEUR FAMILIAL : UN DEVOIR DES FAMILLES

*Vous avez dans votre environnement une personne vulnérable.*

Des solutions existent :

- Procurations
- Mandat de protection future
- Habilitation familiale
- Mesures de protection juridique

*Le dispositif ISTF peut vous donner toutes informations à ce sujet*

*Le dispositif ISTF peut vous aider à la mise en place, pendant l'exercice et à la fin de votre mission de tuteur ou curateur.*

## POUR VOUS AIDER DANS VOTRE MISSION LE SERVICE **ISTF SAUVEGARDE 71** MET À VOTRE DISPOSITION :

Des *entretiens personnalisés* par téléphone ou sur rendez-vous du lundi au vendredi

Des propositions d'informations collectives :

- En ateliers thématiques
- Réunions d'échange entre tuteurs familiaux
- Rencontres avec des professionnels

## BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN TECHNIQUE **GRATUITEMENT**

- Vous pouvez bénéficier d'une information personnalisée sur vos droits, vos obligations, les limites de votre intervention, et ceci dès la mise en place de la mesure de protection.
- Il vous sera apporté des informations sur les démarches à effectuer, les conditions requises.
- Aide aux démarches, explications de jugements, modèles de documents, courrier, requêtes, inventaires, aide à la conformité des justificatifs à fournir...
- Orientation vers un professionnel spécialisé

